

# REGLEMENTS FAMILLE / LIBRE

## MUC TRAMPOLINE

**Article 1** – Toute personne participant aux activités proposées par le MUC TRAMPOLINE s'engage à respecter et appliquer ses Règlements Spécifiques ainsi que le Règlement Intérieur de PIT AIR PAN. Il doit également se tenir informé de toute mise à jour éventuelle ainsi qu'à lire régulièrement les communiqués affichés dans le hall d'entrée.

**Article 2** – Le dirigeant de la séance à pleine autorité dans la salle.

**Article 3** – Les parents sont responsables de leurs enfants de moins de 4 ans pendant toute la durée de l'activité.

**Article 4** – Toute personne utilisant l'équipement devra s'acquitter de la cotisation.

**Article 5** – Les sessions commencées sont dues en totalité et ce quelque soit la raison de l'interruption.

**Article 6** – Toute personne ne respectant pas le règlement ainsi que les consignes du responsable de l'activité pourra être interdit de participer sans ouvrir droit à un quelconque remboursement.